

Vendredi 20 décembre 2019- Point de 12h

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Vigilance jaune « crues » pour tous les cours d'eau d'Ille-et-Vilaine : l'Oust, le Meu, la Vilaine médiane, la Vilaine aval, la Vilaine amont, l'Ille et la Seiche

Compte tenu des niveaux actuels élevés des cours d'eau bretons dus aux précipitations de cet automne et aux perturbations successives qui traversent la Bretagne, l'Oust, le Meu, la Vilaine médiane et la Vilaine aval sont maintenus en vigilance jaune « crues ». En raison des pluies de cette nuit, l'Ille, la Vilaine amont et le Seiche sont également placés en vigilance jaune « crues » pour risque d'inondations depuis aujourd'hui.

#### Prévisions météorologiques


La perturbation pluvieuse de la nuit dernière a balayé la Bretagne d'Ouest en Est. Un nouveau régime d'averses s'étend progressivement partout sur la Bretagne. Un passage pluvieux plus organisé est attendu ce soir apportant quelques cumuls supplémentaires.

La nuit prochaine (de vendredi à samedi), un front secondaire arrivant par l'Ouest pourrait apporter quelques averses. Samedi, une nouvelle perturbation pluvieuse aborde la façade atlantique en fin de matinée. Les pluies associées sont parfois soutenues mais circulent assez rapidement.

#### Vigilance « crues »

Compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés des cours d'eau bretons suite au cumul notable des précipitations, une réaction hydrologique significative est en cours. **Les crues déjà formées vont donc se poursuivre en Ille-et-Vilaine. A ce jour, tous les cours d'eau du département sont maintenus ou placés en vigilance jaune « crues » pour risque d'inondations.**

- **L'Ille** : compte tenu des niveaux élevés de l'Ille et de ses affluents, une réaction hydrologique de ceux-ci est en cours et se propage vers la Vilaine médiane.
- **La Vilaine amont** : compte tenu des niveaux élevés de la Vilaine, une réaction hydrologique est en cours, avec un écoulement vers la Vilaine médiane.
- **Le Meu** : les niveaux déjà élevés continuent de monter significativement avec un écoulement vers la Vilaine médiane.
- **La Seiche** : compte tenu des niveaux élevés de la Seiche, une réaction hydrologique de celle-ci est en cours et le cours d'eau abonde la Vilaine médiane.
- **La Vilaine médiane** : la montée significative des eaux se poursuit, avec un écoulement vers la Vilaine aval.
- **L'Oust** : les niveaux des eaux déjà élevés continuent de monter, avec un écoulement vers la Vilaine aval.
- **La Vilaine aval** : la montée des eaux toujours en cours sur les amonts se propage sur la Vilaine aval et augmente ses niveaux.

 **Jaune** : (niveau 2 sur une échelle de 4)

Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

### Axes routiers coupés dans le département:

- RD 334 entre Chavagne et la RD288 (déviation mise en place)
- RD28 au niveau de l'étang Peronnay (intervention en cours la route risque d'être barrée)
- RD 36 au niveau de Mons
- RD 91 commune d'Aubigné en direction de Feins
- RD 61 commune d'Iffendic en direction de Saint-Péran
- RD 30 commune d'Iffendic au lieu-dit « Les loges de travers »
- RD 528 commune de la Bouexiere en direction de Liffré au lieu-dit « la Baillée »
- RD 56 commune du Grand-Fougeray au lieu-dit « L'Épine blanche »
- RD 248 commune de Comblessac entre Maure de Bretagne et Carentoir (département 56)
- RD 65 commune de Lieuron en direction de Pipriac au lieu-dit « La porte »
- RD 25 croisement RD 26 commune de Saint-Germain-sur-Ille en direction de Melesse
- RD 63 commune d'Iffendic en direction de Monterfil au lieu-dit « L'Aune »
- RD 65 commune de Val d'Anast en direction de Campel au lieu-dit « les portes de Trevalant »
- RD 221 commune d'Aubigné en direction de Saint-Aubin d'Aubigné au lieu-dit « Patience »
- RD 255 commune de Sainte Marie de Redon en direction d'Avessac au lieu-dit « La grossinai »
- RD 62 commune de La nouaye en direction du Lou du lac au lieu-dit « Bhaon »
- RD 82 commune de Guidel en direction de Dingé au lieu-dit « La roche blanche » et « La plousière »
- RD 224 commune de Paimpont en direction de Beignon au lieu-dit « Le pont du secret »
- RD 38 commune de Baulon en direction de Maxent
- RD 10 commune de Baguer-Morvan en direction de Bonnemain
- RD 89 commune de Vieux viel au carrefour avec la RD 91

### Consignes de prudence :

- Consultez régulièrement le [site vigicrues](#) afin de suivre l'évolution du niveau des cours d'eau qui peuvent connaître une montée rapide des eaux.
- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre tout déplacement et soyez très prudent.
- Conformez-vous à la signalisation routière et respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Ne vous approchez pas des cours d'eau et zones inondées ou habituellement inondées.

Les services de l'État suivent avec attention l'évolution de la situation.

